



## Facture électricté indue

Par **julie**, le **28/02/2011** à **12:07**

Bonjour,

Nous avons acheté un appartement en 2008. Lorsque nous avons emménagé nous avons souscrit à des abonnements edf et gdf sous les mêmes références.

L'abonnement gdf a bien été pris en compte puisque les précédents propriétaires avaient résilié le leur; par contre celui d'edf n'a pas pu être pris en compte parce qu'ils n'avaient pas résilié leur contrat.

Aujourd'hui les anciens propriétaires nous demandent de payer les 2 années de factures.

Devons nous payer ou non?

Les agents edf nous disent que c'est de la responsabilité des anciens propriétaires, est ce vrai?

Merci de me répondre.

Cordialement.